



Jeudi 2 décembre 2021

Mise à l'abri de personnes vulnérables hébergées à titre onéreux chez un particulier

Jeudi 2 décembre 2021, les services de l'État (Préfecture, ARS, Gendarmerie nationale), accompagnés des services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et du SDIS 13, ont mis fin à l'accueil de onze personnes âgées ou handicapées adultes accueillies à titre onéreux au domicile d'un particulier sur la commune de Charleval (13350).

Un hébergement dans une structure adaptée a été proposé à l'ensemble des familles concernées. Certaines de ces personnes ont été conduites vers des établissements adaptés à leurs besoins (Ehpad, hôpital) en lien avec leurs familles.

Cette mise à l'abri de personnes vulnérables par les services de l'Etat, fait suite à un refus d'agrément du Conseil départemental et à une enquête consécutive à un dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.

Celle-ci a démontré que la prise en charge de personnes en situation de perte d'autonomie et de vulnérabilité, par un particulier exerçant une activité réglementée, sans autorisation préalable, en méconnaissance des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, ne réunissait pas les conditions pour garantir la continuité de l'accueil, la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies.

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté pour mettre fin à cet accueil, le 30 novembre 2021 et demandé aux services concernés de le mettre à exécution.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

